

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Auch, le 23 janvier 2024



Les 10 ans de la loi « Hamon » relative à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

## Kanopé, Coopérative d'Activités et d'Emploi : près de 25 ans au service des entrepreneurs du Gers et des Hautes-Pyrénées

Les crises économique et énergétique qui succèdent à la crise sanitaire mettent en exergue la nécessité de sécuriser le statut des entrepreneurs indépendants, qui ont été fortement impactés, et se retrouvant souvent en marge des dispositifs d'aide. Un constat qu'a dressé Kanopé, Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE) basée à Auch depuis janvier 2000, qui offre à ses 125 salariés entrepreneurs, implantés dans le Gers et les Hautes-Pyrénées, à la fois des ressources mutualisées, un accompagnement individualisé et la force d'un collectif.

Or, nombreux sont les salariés ayant questionné leur rapport au travail qui se disent tentés par l'expérience entrepreneuriale. Face à la multitude de statuts possibles, opter pour une CAE reste relativement méconnu. Pourtant la CAE est l'option permettant de bénéficier de la sécurité d'un CESA (Contrat Entrepreneur Salarié Associé) équivalent CDI tout en conservant sa liberté d'entreprendre.

À l'occasion des 10 ans de la loi de 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire qui a défini les CAE, focus sur ce modèle d'entrepreneuriat, rempart à l'uberisation et l'auto-entrepreneuriat.



### L'entreprise partagée, une nouvelle relation au travail

Pourquoi choisir entre entrepreneuriat et salariat ? Entre indépendant et collectif ? Entre liberté et sécurité ? Autant de questions que l'on se pose au moment de se lancer dans l'entrepreneuriat. Quel statut choisir ? Kanopé permet aux porteurs de projet de tester, développer et pérenniser leur activité.

Comment ? En offrant un cadre administratif et juridique leur permettant de créer et exercer leur métier, en toute sécurité. Grâce au statut d'entrepreneur-salarié, l'entrepreneur dispose d'un CDI, d'une protection sociale, d'une couverture professionnelle, d'un accompagnement renforcé pour développer ses compétences, et de services de gestion mutualisés.

Les CAE ont pris la mesure de l'évolution profonde du travail en France, marquée par le recul du CDI et la montée du travail autonome, choisi ou contraint. Elles permettent à chacun de s'épanouir dans son travail sans renoncer aux sécurités collectives.

*« Depuis près de 25 ans, Kanopé offre un soutien aux individus qui ont des projets économiques. Ils fournissent un accompagnement individualisé, un cadre juridique, ainsi que des services mutualisés tels que la gestion administrative, fiscale et comptable. De plus, Kanopé encourage les porteurs de projets à s'engager dans une dynamique collective de création d'activités. »*

*Les entrepreneurs bénéficient ainsi d'un environnement où ils peuvent tester, développer et pérenniser leur projet en toute sécurité. Cela signifie que Kanopé offre une structure et un soutien pour minimiser les risques associés à la création et au développement d'une entreprise.*

*Kanopé est ouverte à tous ceux qui souhaitent mettre en œuvre une activité économique, ce qui en fait un choix pour ceux qui cherchent à effectuer une transition professionnelle ou à explorer une alternative à la création d'entreprises individuelles. En d'autres termes, Kanopé offre une option pour ceux qui veulent se lancer dans l'entrepreneuriat, mais qui ne souhaitent pas nécessairement créer leur propre entreprise de manière isolée.*

*En résumé, Kanopé fournit un soutien complet aux porteurs de projets économiques, en leur offrant des services, un cadre et une communauté pour les aider à réussir dans leurs initiatives entrepreneuriales. »*

témoignent Cécile Grange et Matthieu Chapuis, co-directeurs de Kanopé.

Kanopé se positionne comme une alternative à l'entrepreneuriat individuel, aux dérives de l'ubérisation galopante et à la précarisation des personnes qui peut en découler. La CAE Coopérative d'entrepreneurs permet d'exercer librement son métier dans un cadre géré collectivement : elle accompagne les entrepreneurs tout au long de leur aventure entrepreneuriale. De la simple idée, à l'exercice d'une activité pérenne en passant par le besoin de tester un projet, Kanopé propose un parcours complet, quel que soit le niveau de maturité du projet. Pour cela, une équipe d'appui salariée de 7 personnes assure l'accompagnement et les services mutualisés.

Les entrepreneurs salariés sont :

- **autonomes** dans le développement de leur activité, et accompagnés pour y parvenir,
- **des salariés** qui bénéficient à ce titre de la protection sociale et de services mutualisés qu'ils ne pourraient pas s'offrir seuls et qui leur ouvrent de nouvelles perspectives (gestion comptable et sociale de leur activité, assurance professionnelle, outils de gestion, actions commerciales communes, échanges de pratiques, formations...),
- **des associés** : la CAE leur offre la possibilité de développer également leur outil de production, c'est-à-dire la coopérative elle-même, en devenant sociétaire et en participant pleinement aux décisions de la façon la plus égalitaire qui soit : 1 personne = 1 voix,
- **tous différents** : digital manager, coiffeuse, consultante internationale, formateur, tapissier-décorateur, psychologue, ergothérapeute, graphiste... : dans les CAE, les parcours professionnels, les métiers, les générations se côtoient et entrent en dialogue.

Depuis 2000, Kanopé a accompagné plus de 5000 personnes vers la création d'entreprise ou d'emploi. Kanopé a réalisé 2,6 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2023.

*"J'avais besoin de liberté, de sens, d'enthousiasme et de créativité.*

*L'envie d'entreprendre était évidente. Mais comme toute nouvelle entrepreneure qui se lance, j'étais hantée par mes peurs : peur de l'insécurité financière, peur de l'isolement, peur de ne pas avoir les compétences suffisantes en gestion, comptabilité, etc.*

*Au lieu de céder à la paralysie, j'ai cherché des solutions et j'ai découvert la coopérative d'activité partagée Kanopé : je teste la viabilité de mon activité sans aucun risque financier pendant plusieurs mois. Je fais partie d'un collectif enrichissant de talents divers et poursuis une formation solide en gestion entrepreneuriale, le tout aligné avec l'économie sociale et solidaire qui correspond à ma vision et à mes valeurs.*

*Je cherchais un environnement qui me rassure et me soutienne. Avec Kanopé, je n'ai pas seulement trouvé une coopérative, j'ai trouvé une super équipe qui me soutient et un réseau d'entrepreneurs comme moi."*

raconte Lauranne Pommier, consultante RH et entrepreneure au sein de Kanopé.



Kanopé - siège social  
La Dynamo, 6 rue Roger Salengro  
32000 AUCH  
05 62 07 38 08  
[www.kanope-scae.com](http://www.kanope-scae.com)

**KANOPÉ**  
L'Entreprise Partagée

## Les coopératives d'activité et d'emploi

Les Coopératives d'activité et d'emploi sont nées d'expérimentations locales à partir de la 2<sup>nd</sup>e moitié des années 1990 dans un contexte où l'entrepreneuriat individuel commençait à être fortement promu face à la montée du chômage, sans réflexion sur l'accompagnement nécessaire et sur les risques d'individualisation et de précarisation.

Ces innovations pionnières ont fait des émules, ont été enrichies par d'autres, pour préciser progressivement cette nouvelle forme d'entreprise proposée par la CAE : une coopérative qui accompagne des personnes qui portent un projet de création d'activité dans un cadre sécurisé, mais également une coopérative d'entrepreneur-es salarié-es autonomes inscrivant leur activité dans un cadre collectif sur la durée.

En 2014, elles sont déjà une centaine en France. La loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ESS, portée par Benoît Hamon, permet alors poser une définition pour les CAE, un objet notamment qui a intégré la loi du 10 septembre 1947 sur les coopératives et a introduit le Contrat d'Entrepreneur Salarié Associé dans le code du travail.

**Aujourd'hui, les CAE continuent de se développer en France, on en dénombre 155 ! Elles rassemblent près de 12 000 entrepreneur-es salarié-es.**

Pour en savoir plus sur les CAE : <https://www.les-cae.coop/notre-histoire>

## CONTACTS PRESSE

### Service de presse

FLORENCE MILLET - 06 62 01 77 61 - [florence@millet-rp.fr](mailto:florence@millet-rp.fr)

### URSCOP Occitanie Pyrénées

SOPHIE HEMARDINQUER - 06 32 83 37 90 - [shemardiquer@scop.coop](mailto:shemardiquer@scop.coop)

## À PROPOS DE L'URSCOP OCCITANIE PYRÉNÉES

[www.scopoccitanie.coop](http://www.scopoccitanie.coop)



**L'Union Régionale des Scop Occitanie pôle Pyrénées est une structure d'accompagnement à la création, reprise et transmission d'entreprises en coopératives.**

**Pour le développement des entreprises coopératives**, l'URSCOP propose un service complet aux adhérents et aux porteurs de projet : accueil et suivi personnalisé, accompagnement juridique, solutions de financements adaptées à la création comme à leur développement, formations... Chaque année, ce sont plus de 50 projets de créations qui sont accompagnés.

**Être adhérent, c'est intégrer un réseau coopératif dynamique.** L'URSCOP fédère les Scop (Sociétés Coopératives et Participatives) et les Scic (Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif) de l'ex-région Midi-Pyrénées, présentes dans tous les secteurs d'activité. La structure est soutenue par la Région Occitanie, le FSE, Toulouse Métropole et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.